

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

(51) Int Cl⁶ : B 60 R 13/04.

2 650 233

89 10255

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 28 juillet 1989.

(71) Demandeur(s) : G.I.E. TECHNISTAN, Société anonyme.
— FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : René Pierre Branjonneau.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 5 du 1^{er} février 1991.

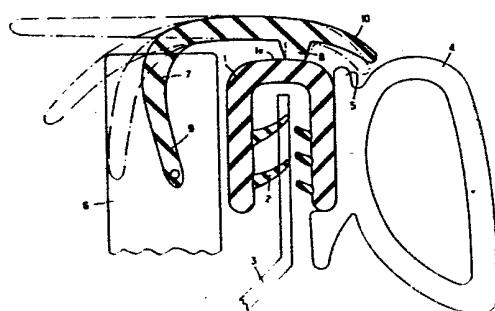
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(74) Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

(54) Dispositif formant joint d'aspect pour véhicules.

(57) Dispositif formant joint d'aspect pour véhicules en recou-
vrant la zone située entre la garniture 6 intérieure et le joint
d'étanchéité monté au moyen d'un élément de fixation en U 1
sur la feuillure 3 de la carrosserie au niveau des portes,
comportant une lèvre externe 7 s'étendant à partir de l'éle-
ment de fixation en U 1, caractérisé en ce que ladite lèvre 7
est reliée à la partie dorsale 1a de l'élément de fixation en U 1
par un élément de liaison 8 définissant un point d'articulation
pour le pivotement de ladite lèvre 7 sans déformation ou
décalage des autres éléments lors du montage frontal du joint.



FR 2 650 233 - A1

D

Dispositif formant joint d'aspect pour véhicules.

La présente invention concerne un dispositif formant joint d'aspect pour véhicules en recouvrant la zone située entre 05 la garniture intérieure et le joint d'étanchéité au niveau des portes.

Les joints d'étanchéité pour véhicules comprennent généralement un élément de fixation en forme de U destiné à venir 10 s'accrocher sur la feuillure de carrosserie et un élément d'étanchéité de forme tubulaire relié audit élément de fixation de façon latérale.

Le joint d'étanchéité est généralement complété d'un joint d'aspect constitué d'une lèvre externe s'étendant à partir 15 de l'élément de fixation en U et destiné à recouvrir principalement l'espace situé entre la garniture intérieure et le joint d'étanchéité fixé sur la feuillure.

Lors du montage du joint sur le bâti du véhicule, la 20 lèvre externe formant joint d'aspect se déforme en venant en butée sur la garniture, ce qui entraîne un décalage en latéral de l'élément de fixation par rapport à la feuillure et un basculement de l'élément d'étanchéité vers l'intérieur du véhicule. Cette déformation a pour conséquence principale de créer des zones de mauvaise étanchéité au niveau de l'élément d'étanchéité lui-même 25 mais aussi au niveau de l'élément de fixation sur la feuillure. De plus, cette déformation contribue aussi à la tendance au déchaussage de l'élément de fixation.

Un autre inconvénient des dispositifs de l'art antérieur tient au fait que la zone de liaison entre l'élément d'étanchéité tubulaire et l'élément de fixation n'est pas esthétique et n'est 30 pas pour autant recouverte par la lèvre d'aspect externe.

De plus, les côtes de l'armature interne de l'élément de fixation ont tendance à réapparaître à la surface externe de la partie dorsale de l'élément de fixation.

La présente invention a pour but de résoudre le problème 35 de la déformation de la lèvre d'aspect externe lors du montage du

joint sur le bâti afin de conserver une bonne étanchéité de l'ensemble.

La présente invention se propose également d'éliminer les inconvénients tenant à l'aspect esthétique et notamment de 05 permettre le recouvrement de la zone de liaison entre l'élément de fixation et l'élément d'étanchéité.

Ce but est atteint conformément à l'invention en prévoyant un dispositif formant joint d'aspect pour véhicules en recouvrant la zone située entre la garniture intérieure et le 10 joint d'étanchéité monté au moyen d'un élément de fixation en U sur la feuillure de la carrosserie au niveau des portes, comprenant une lèvre externe reliée à l'élément de fixation en U, caractérisé en ce que ladite lèvre est reliée à la partie dorsale de l'élément de fixation en U par un élément de liaison 15 définissant un point d'articulation pour le pivotement de ladite lèvre sans déformation ou décalage des autres éléments lors du montage frontal du joint.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ladite lèvre comporte deux branches situées respectivement de part et 20 d'autre de l'élément de liaison.

Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'une des branches est adaptée pour recouvrir la zone située entre l'élément de fixation en U et la garniture et l'autre branche est adaptée pour recouvrir la zone de liaison entre l'élément de 25 fixation en U et l'élément d'étanchéité du joint.

La lèvre d'aspect externe selon la présente invention possède une très grande souplesse dûe à sa longueur et au type de matériau utilisé. Cette souplesse permet de ne pas modifier la position de l'élément d'étanchéité pendant la déformation de la 30 lèvre lors du montage. Cette lèvre permet également de supprimer la tendance au déchaussage et elle peut être recouverte par une matière décorative pour améliorer l'aspect esthétique de l'ensemble.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de 35 la description qui va suivre accompagnée du dessin annexé sur

lequel :

La figure 1 représente une vue en coupe d'un joint d'étanchéité muni du dispositif de l'invention.

La figure 1 représente un joint d'étanchéité comprenant un élément de fixation en U 1 comprenant des lèvres d'accrochage internes 2 sur la feuillure 3 de la carrosserie .

L'élément de fixation 1 est relié sur une de ses faces latérales externes à un élément d'étanchéité tubulaire 4 par l'intermédiaire d'une semelle 5. L'élément d'étanchéité tubulaire 4 est destiné à recevoir en contact d'appui une porte ou un panneau mobile pour assurer l'étanchéité entre cette porte et le reste du véhicule.

De l'autre côté de la feuillure par rapport à l'élément d'étanchéité se trouve la garniture 6 sur laquelle vient buter la lèvre d'aspect externe 7 lors du montage du joint.

La lèvre 7 en trait plein est telle qu'elle se trouve à l'état libre en l'absence de garniture 6, alors qu'en trait interrompu elle se trouve à l'état déformé en étant repoussée vers l'extérieur par la garniture 6.

La lèvre d'aspect externe 7 est reliée à la partie dorsale 1a de l'élément de fixation 1 par un élément de liaison 8 définissant un point d'articulation pour le pivotement de la lèvre 7 lors du montage frontal du joint.

La lèvre 7 et l'élément de liaison 8 sont coextrudés, ou assemblés par collage ou bien par tout autre mode de fixation.

La lèvre 7 comporte deux branches 9 et 10 situées respectivement de part et d'autre de l'élément de liaison 8. La branche 9 est la plus longue et est adaptée pour recouvrir la zone située entre l'élément de fixation 1 et la garniture 6. La branche 10, qui est normalement la plus courte, a pour fonction de recouvrir la zone de liaison entre l'élément de fixation 1 et l'élément d'étanchéité 4. La lèvre 7 peut donc pivoter librement autour du point d'articulation situé au niveau de l'élément de liaison 8 sans déformation ou décalage des autres éléments du joint lors du montage de ce dernier.

Plus la garniture 6 est importante et déborde latéralement de la carrosserie au niveau de la feuillure, plus le point d'articulation doit être situé vers l'élément d'étanchéité 4 et plus la longueur de la branche 9 de la lèvre 7 est importante si l'on veut conserver une bonne tenue du joint d'étanchéité lors de la déformation de la lèvre 7. Lors de la déformation de la lèvre 7, la branche 10 pivote et vient en butée contre la semelle 5 de l'élément d'étanchéité 4. La longueur de la branche 10 doit être suffisante pour recouvrir la zone de liaison entre l'élément de fixation 1 et l'élément d'étanchéité 4.

L'élément de liaison 8 a de préférence la forme d'un pied dont la hauteur sera la plus faible possible pour diminuer l'encombrement du dispositif et pour conserver le caractère affleurant du joint d'étanchéité par rapport à la face externe de la carrosserie.

La lèvre d'aspect externe 7 est réalisée avec un matériau très souple (50 à 80° Shore). Cette lèvre peut être avantageusement recouverte par un matériau décoratif pour parfaire à l'aspect esthétique .

Dans le cas où l'élément de fixation 1 comporte une armature interne, celle-ci aura tendance à apparaître sur la face externe de la partie dorsale 1a mais sera avantageusement masquée par la présence de la lèvre d'aspect externe 7.

REVENDICATIONS

1. Dispositif formant joint d'aspect pour véhicules en recouvrant la zone située entre la garniture (6) intérieure et le joint d'étanchéité monté au moyen d'un élément de fixation en U (1) sur la feuillure (3) de la carrosserie au niveau des portes, comprenant une lèvre externe (7) s'étendant à partir de l'élément de fixation en U (1), caractérisé en ce que ladite lèvre (7) est reliée à la partie dorsale (1a) de l'élément de fixation en U (1) par un élément de liaison (8) définissant un point d'articulation pour le pivotement de ladite lèvre (7) sans déformation ou décalage des autres éléments lors du montage frontal du joint.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite lèvre (7) comporte deux branches (9,10) situées respectivement de part et d'autre de l'élément de liaison (8).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'une des branches (9) est adaptée pour recouvrir la zone située entre l'élément de fixation en U (1) et la garniture (6) et l'autre branche (10) est adaptée pour recouvrir la zone de liaison entre l'élément de fixation en U (1) et l'élément d'étanchéité (4) du joint.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite lèvre (7) et son élément de liaison (8) sont coextrudés avec l'élément de fixation (1).
- 25 5. Dispositif selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite lèvre (7) et son élément de liaison (8) sont assemblés par collage.

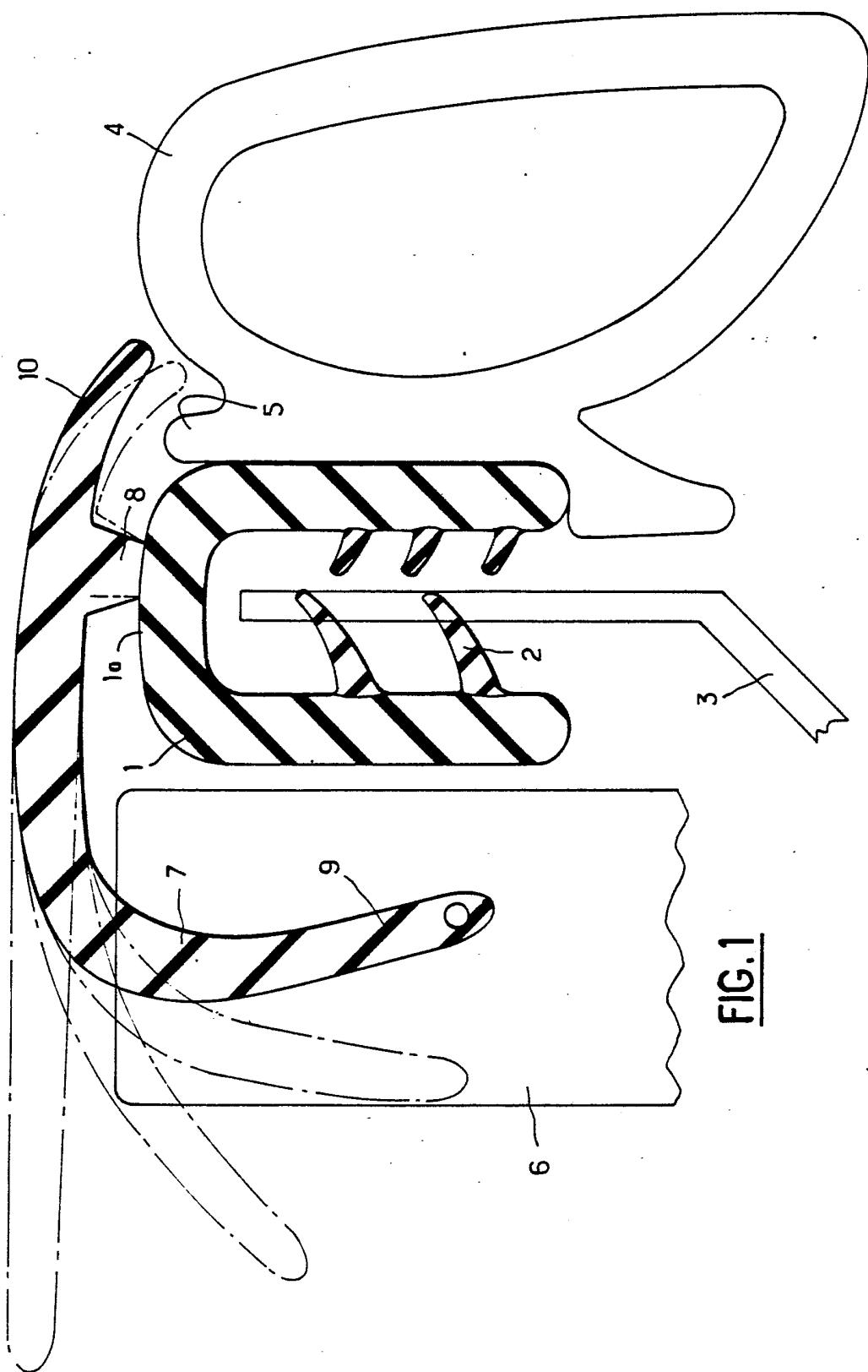


FIG. 1